VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 janvier 2018

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président ,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Istace F, Lemmens V, Albert A, Adam D, ~~Maqua J~~, Georges N,
Gérard A, De Wachter P, Dasnois P, Pochet A., Conseillers,
Mathieu J, Directeur Général.
Excusée : Maqua J, conseillère communale.

La séance publique est ouverte à 20 H.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. **P.V. de la séance du 19.12.2017 (Séance conjointe Commune - CPAS + Conseil Communal proprement dit).**

A l'unanimité, approuve ces P.V., avec la remarque de Mr Dasnois : au point 3 (approbation du budget ordinaire), il faut lire : « par 9 oui, 2 abstentions (MM Gobert et Dasnois) et 5 non (MM Albert, Adam, Istace, Mmes Maqua et Georges) ».

MM Thomas Lecluse (promoteur), Patrice Corbiau (auteur de projet) ainsi que MM Thomas Evrard et Denis Liebens, représentants Idélux Projets Publics, entrent en séance.

Aliénation

2. **Compromis de vente avec la « CBBA EULACO », la « BVBA MEMALEC » & la « NV INDUSTRIE HOTELIERE ET IMMOBILIERE » et la ville de Bouillon d'un immeuble (de Justice) sis rue du Collège, 29, à 6830 Bouillon, cadastré 1ère Div., S°A, n° 408 D 2 d'une contenance d'01 a 89 ca ; un immeuble avec terrain sise rue du Collège, 31, cadastré 1ère Div., S°A, n° 409 P d'une contenance de 08 a 28 ca ainsi que d'une cabine électrique sise rue du Collège, cadastrée 1ère Div., S°A, n° 409 R d'une contenance de 23 ca pour un montant de 82 000,00 € : approbation.**

Par 11 oui (MM Defat, Arnould, Poncelet, Denis, Houthoofdt, De Wachter, Dasnois, MMES Joris, Pochet, Gérard et Lemmens) et 5 abstentions (MM Gobert, Istace, Albert, Adam et Mme Georges), approuve ce compromis de vente.
Mr Gobert justifie son abstention comme suit :

« On ne peut refuser une marque d'intérêt d'un investisseur dans le seul secteur qui compte encore pour la commune : Tourisme. On ne peut en vouloir à l'intercommunale IDELUX de vouloir vendre son terrain dans une activité de relève de son corps business et de le faire de la même façon qu'elle procède dans tous les dossiers. Par contre la gestion de ce dossier par le collège est calamiteuse. Il n'y a pas eu de réflexion ni de partage avec les citoyens sur la destination de cet espace au cœur de Bouillon. Vous auriez dû mener cette réflexion dès 2012, créer un débat et définir une vision sur cet espace. Au lieu de cela vous avez joué la technique du morceau de bois perdu sur les flots, balloté d'un projet à un autre. Quel manque de vision dans votre chef. Ensuite, vous avez opté pour la politique du catimini… sauf les obligations légales comme aujourd'hui : la loi vous impose de passer au conseil communal pour ce qui est d'une vente de terrain. Voilà pourquoi nous sommes aujourd'hui

ici pour parler de ce point. Sinon nous aurions parié que cela aurait été fait en seing privé loin de tous et de toutes ? Nous membres du conseil, ne savons rien de ce projet, n'avons été impliqué dans rien du tout, c'est piloté par une personne sans considération des rôles de chacun. Nous aurions eu des idées, des idées positives pour cet espace et pas nécessairement bloquant. Avez-vous seulement fait d'autres propositions de lieux ? Car s'il est vrai qu'IDELUX a un terrain qu'il désire viabiliser pour notamment ses propres comptes de fin d'année, votre RÔLE, Monsieur le Bourgmestre était aussi de proposer des alternatives sur les lieux sur les projets… tout en respectant le choix de l'investisseur privé à la fin. Ce travail n'a pas été fait et peut mettre en péril les investissements d'autres privés dans la commune. C'est votre responsabilité cela ! Encore un rendez-vous manqué. Mais cette politique du secret vous l'avez aussi appliqué vis-à-vis des citoyens…aucune information !!! Rien ! Quel manque de considération ! et la cerise sur le gâteau, aucun contact avec le monde HORECA de notre commune. Vous êtes parti du principe que cela sera « du plus »… mais vous avez estimé »le moins »… afin d'arriver à la conclusion que ce projet présente un retour net positif ou négatif. Non ! Aucune prise en considération des acteurs privés déjà existants. Vous parlez de parkings créés… mais avez-vous pris en compte la suppression de l'existant ? Pourquoi ne pas avoir profité de l'occasion pour augmenter de façon considérable les parkings publics afin de rencontrer enfin la réalité du terrain ? Nous ne savons même pas les contraintes urbanistiques imposées, même pas si vous avez pu obtenir des engagements locaux, des mises en places de circuits locaux (nourriture, travaux…). Vous méritez la médaille d'or de l'absence de concertation. Face à ce flou… nous ne pouvons que nous abstenir.»

MM Thomas Lecluse (promoteur), Patrice Corbiau (auteur de projet) ainsi que MM Thomas Evrard et Denis Liebens, représentants Idélux Projets Publics, quittent la séance.

CPAS

3. **Conditions de recrutement à titre définitif d'un cuisinier pour la Maison de Retraite « Les Bastions » : approbation.**

A l'unanimité, approuve ces conditions de recrutement.

Associations-intercommunales

4. **Création du parc naturel de l'Ardenne Méridionale : approbation.**

A l'unanimité, approuve la création de ce parc naturel.

Conventions

5. **Renouvellement de la convention pour la collecte des textiles ménagers entre la Ville et CURITAS SA à partir du 19.02.18 jusqu'au 18.02.20 : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce renouvellement.

6. **Convention de mise à disposition d'un bâtiment « communal » sis Rue de Laitte à Bouillon pour l'asbl « Le Bilboquet » : révision.**

A l'unanimité, revoit la convention.

Personnel

7. **Cadre du Personnel de la Ville de Bouillon : révision.**

A l'unanimité, revoit le cadre du personnel.

8. **Statut administratif : modification de l'annexe 1 relative aux conditions de recrutement, d'évolution de carrière et de promotion ainsi que des règles relatives à l'octroi des échelles suite à la révision du Cadre du Personnel : approbation.**

A l'unanimité, approuve la modification de l'annexe 1 du statut administratif (conditions recrutement, évolution de carrière, promotion et octroi des échelles).

9. **Constitution du jury, conditions et matière de l'examen de recrutement de 3 agents administratifs A1.**

A l'unanimité, constitue le jury, fixe les conditions et matière de l'examen de recrutement de 3 agents administratifs A1 avec bien entendu, un technicien extérieur dans le jury non politique (confirmation de la remarque de M.Gobert).

10. **Constitution du jury, conditions et matière de l'examen de recrutement d'1 agent administratif D6.**

A l'unanimité, constitue le jury, fixe les conditions et matière de l'examen de recrutement d'1 agent administratif D6 avec bien entendu, un technicien extérieur dans le jury non politique (confirmation de la remarque de M.Gobert).

11. **Constitution du jury, conditions et matière de l'examen de recrutement de 2 ouvriers qualifiés D2.**

A l'unanimité, constitue le jury, fixe les conditions et matière de l'examen de recrutement de 2 ouvriers qualifiés D2 avec bien entendu, un technicien extérieur dans le jury non politique (confirmation de la remarque de M.Gobert).

12. **Constitution du jury, conditions et matière de l'examen de recrutement d'1 ouvrier E2.**

A l'unanimité, constitue le jury, fixe les conditions et matière de l'examen de recrutement d'1 ouvrier E2 avec bien entendu, un technicien extérieur dans le jury non politique (confirmation de la remarque de M.Gobert).

13. **Promotion d'1 contremaître en Chef C6 : décision.**

A l'unanimité, décide de désigner, par promotion, un contremaître C6 et arrête les conditions de promotion.

<u>Urbanisme – PCM – Crédits d'Impulsions</u>

14. **Urbanisme : permis d'urbanisation à Les Hayons : cession gratuite par André Cachbach en faveur de la Ville d'une bande de terrain d'une contenance de 2 a 30 ca à prendre dans la parcelle sise à Les Hayons, cadastrée 5ème Div., S° A, n° 863 B sise « Champs Servais » n° 18, 20, 22 & 24 à 6830 Les Hayons avec élargissement de la voirie communale, plan de délimitation et d'alignement avec incorporation dans la voirie publique.**

A l'unanimité, accepte cette cession gratuite, de l'inclure dans le domaine de la voirie communale et approuve le plan de délimitation du 06.11.2017.

<u>Travaux</u>

15. **CSC pour la désignation d'un auteur de projet, surveillant & coordinateur pour les travaux d'interconnexion et de sécurisation du réseau d'eau avec pose de conduites d'eau à**

plusieurs endroits de la Commune, création d'un réservoir à Menuchenet & électromécanisation de la station de Vivy : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC

16. **CSC des travaux de rénovation des façades arrière de l'école communale de Bouillon – partie salle de gymnastique et salle Académie pour un montant estimatif de 22 171,44€TVAC : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 22.171,44 € TVA C.

Questions/interventions de Monsieur Albert

A la Rue du Brutz, suite aux travaux, il reste un panneau et deux plaques déposés dans une propriété privée.

M.Poncelet répond qu'il a demandé à ce que ces déblais soient retirés et emportés.

Au-dessus de la Rue du Brutz, il y a une borne en béton qui est accidentée (immeuble Van Hove).

Monsieur Poncelet répond que même si ce n'est pas la faute de l'A.C. , ni des travaux, la réparation de cette borne est prévue.

Rue Georges Lorand, il y a 3 bordures « désoclées ».

M.Poncelet répond que leur réfection est prévue.

Est-il vrai que la vente de bois marchand d'automne sera désormais effectuée en même temps que la vente de printemps ?

M.Arnould répond qu'il n'en a jamais été question !! mais qu'il est possible que quelques bois scolytés soient vendus lors de la vente de bois domaniale, à Neufchâteau.

Il est 21 H 10. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 27 février 2018.

Par le Conseil :

Le Directeur général,
J.MATHIEU

Le Président,
A. DEFAT